

Brevet Fédéral INITIATEUR de CLUB

REFERENTIEL DE L'ACTIVITE

Appellation : L'appellation habituelle de l'activité bénévole de formation des tireurs est celle d'initiateur de club.

Structures concernées : Cette activité s'exerce dans le cadre de l'association ou accessoirement lors d'actions promotionnelles.

Champ et nature des interventions : L'initiateur de club réalise de manière autonome des cycles d'initiation et de perfectionnement dans les disciplines gérées par la FFTir.

- Il garantit au pratiquant des conditions optimales de sécurité lors de sa pratique, dans le souci de son intégrité physique

- Il répond à la demande des tireurs débutants, désireux de progresser dans leur pratique ou de s'initier aux disciplines de compétition, en terme :

- D'informations sur les disciplines gérées par la F.F.Tir

- D'informations sur les armes et munitions préconisées

- D'apprentissage des progressions techniques des disciplines de compétition

L'initiateur doit adapter sa pédagogie aux différents publics jeunes, adolescents adultes

- Il conduit un projet d'initiation ou de perfectionnement,

- Il communique sur son activité et participe au projet de l'association dans laquelle il encadre en respectant la réglementation de l'activité en vigueur.

L'initiateur de club a une vocation technique et pédagogique ; il a en charge, notamment, la formation des jeunes de l'école de tir, ainsi que le suivi des cadets et juniors issus de cette école.

Situation fonctionnelle :

L'initiateur peut-être amené à accueillir et informer le public au sein de l'association en vue de la pratique des disciplines dont il connaît les fondements.

Il doit être capable d'initier les adhérents à la pratique de plusieurs disciplines (pistolet et carabine ou disciplines de tir au plateau).

Il doit maîtriser les fondements techniques et la pratique des principales disciplines de compétition (pistolet et carabine précision, pistolet vitesse 10m et 25m ou disciplines de tir au plateau) et connaître les matériels et les normes réglementaires.

L'activité de l'Initiateur est principalement orientée par la mise en place d'une initiation s'appuyant sur les techniques fondamentales définies dans le document Guide Pédagogique de l'Initiateur ainsi que sur la progression d'apprentissage proposée au niveau orange et vert du manuel « Cibles Couleurs » Jeunes.

L'Initiateur a les compétences pour valider les quatre premiers niveaux (Cible Blanche, Cible Jaune, Cible Orange et Cible Verte) de la progression « Cibles Couleurs ».

OBJECTIF DE LA FORMATION

Former des Initiateurs ayant des compétences leur permettant d'enseigner les bases techniques, à un public désireux de s'initier, en toute sécurité, pour pratiquer les principales disciplines gérées par la Fédération Française de Tir.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Etre licencié à la F. F. Tir et avoir au moins 16 ans au début de la formation

- Présenter un certificat médical, de non contre indication à l'enseignement et la pratique du tir sportif, de moins de trois mois

- Présenter pour les mineurs une autorisation parentale

- Etre détenteur de son diplôme d'animateur depuis une saison sportive

- S'inscrire à l'aide d'un dossier d'inscription (à se procurer auprès du secrétariat de la Ligue Régionale de Tir de son club d'appartenance) renvoyé dans les délais.
- Avoir l'avis motivé de son Président de Club sur la fiche d'inscription

***Possibilités d'accès direct à la formation, par dérogation
(soumis à la décision du C.T.I.R. et du R.F.L.)***

- Avoir le diplôme jeunesse et sport de niveau V au minimum ou,
- Avoir le diplôme de moniteur de tir de la police ou de l'armée ou,
- Sur présentation d'un dossier, auprès du Conseiller Technique Inter-Régional, et du Responsable Formation de Ligue attestant de l'investissement du candidat dans le domaine de l'initiation depuis au moins 3 ans (école de tir ou autre public).

Conditions spécifiques d'accès pour les tireurs handisport

- *Présenter, en sus aux conditions d'accès à la formation, une attestation de la commission médicale handisport, spécifiant que l'handicap du candidat ne risque pas de porter atteinte à la sécurité du public qui sera encadré par cette même personne dans l'exercice de ses fonctions une fois le diplôme du brevet d'initiateur fédéral obtenu.*

ORGANISATION DE LA FORMATION

L'organisation administrative et pédagogique de la formation initiale du Brevet Fédéral d'Initiateur de Club est du ressort des Ligues Régionales de Tir sous l'autorité du Président de Ligue, et sous la direction du Responsable Formation Ligue, travaillant en liaison avec la Commission Pédagogique et l'Equipe Technique Régionale.

Cette organisation doit respecter les procédures et les contenus des programmes définis en concertation, entre le Département Formation et les Responsables Formation Ligues.

La durée globale de la formation alternée est de **80 heures**, se décomposant-en :

- 40 heures de formation initiale théorique et pratique,
- 40 heures de stage en situation dans un club.

La formation initiale, compte tenu de son volume horaire, doit être envisagée sur six jours au minimum. Il est vivement conseillé de l'étaler sur trois week-ends, éloignés, ***dans la mesure du possible***, de trois semaines environ, afin de faciliter l'assimilation des contenus et de permettre l'investissement des stagiaires.

Le stage en situation, dans un ou plusieurs clubs, consiste en une formation en alternance permettant au candidat de mettre en pratique, suite à sa formation pédagogique et théorique, des actions d'initiations aux tireurs du club désirant pratiquer différentes disciplines.

Le contenu de ce stage ainsi que les diverses préparations serviront de support à la rédaction d'un rapport d'activité de 6 pages maximum. Un tuteur de stage sera désigné pour chaque stagiaire parmi les membres de l'Equipe Technique Régionale.

Matériels : Le déroulement de la formation est conditionné au fait que les stagiaires puissent venir avec leurs matériels de tir (équipements, armes et munitions personnels ou prêtés par leur club de tir). Les cibles seront fournies par la Ligue organisatrice.

FSCAD

Par convention entre la Fédération Française de Tir et la Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense, il existe une formation nationale au Brevet Fédéral d'Initiateur de club, organisée par la FCSAD en direction de ses licenciés, répondant aux contenus et exigences de ce diplôme, qui sera validé directement par le Département Formation de la Fédération Française de Tir. ***Les Responsables Formations seront tenus informés des candidatures ainsi que de la validation des licenciés de leur région.***

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme est articulé en Unités de Compétences faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation tant du point de vue théorique que pratique.

A) Maîtrise de l'activité et de l'enseignement du Tir

UC1 Les compétences à organiser la sécurité de la pratique (5 heures)

L'initiateur doit être capable de mettre en place des cycles d'initiation au tir en toute sécurité pour les pratiquants et les autres utilisateurs des installations de tir.

Il doit maîtriser son sujet lors de toutes manipulations d'armes ou de cibles :

Utilisation d'exposés, élaboration de fiches et mises en situations pratiques :

- Manipulation, chargement, vérification et réglage des principales armes utilisées
- Règles Générales et procédures spécifiques de sécurité
- Adaptation des **armes** et réglage **simple** des détonations

UC2 Les compétences à organiser un apprentissage adapté et de qualité (10 heures)

L'initiateur doit être capable d'adapter son action pédagogique à un public diversifié en âge et motivations pour lui donner les éléments techniques fondamentaux permettant l'apprentissage des principales disciplines :

Utilisation d'exposés, élaboration de fiches, mises en situation pédagogique par ateliers

- Connaissance du fonctionnement de l'être humain et des différents publics
- Les principales méthodes et moyens d'apprentissage
- L'observation et l'évaluation, la définition d'un objectif pédagogique
- La conception, l'élaboration et la conduite d'exercices et de séances
- La conception et la planification des cycles d'initiation Cible Orange et Cible Verte
- L'organisation générale d'une saison sportive SEC

UC3 La compétence à transmettre les bases techniques (20 heures)

L'initiateur doit connaître les principaux éléments de la technique de base et les spécificités techniques de chaque discipline pour être capable d'apprendre les gestes fondamentaux dans une approche globale et analytique lors de la conduite des cycles d'initiation :

Utilisation de travail par ateliers, d'exposés, de fiches de disciplines, de QCM

- Connaître la technique de base et la technique spécifique par auto-formation avec envoi du Guide Pédagogique de l'Initiateur en amont du stage. Procéder par débat puis évaluation pendant la formation.

- Etre capable d'enseigner et de démontrer les fondamentaux techniques contenus dans les niveaux Cible Orange et Cible Verte
- Savoir utiliser les progressions et démontrer les techniques spécifiques permettant la pratique compétitive
- Posséder les techniques et compétences spécifiques pour l'initiation en école de tir
- *Savoir utiliser les approches ludiques que permet le tir sportif*
- Posséder les bases de la communication et de la relation Initiateur-Initié

B) Rôle institutionnel de l'initiateur

Cette partie sera essentiellement réalisée en auto-formation (envoi de documents en amont, débats /explications, puis évaluations en contrôle continu des connaissances lors des stages).

UC4 Connaissance du rôle institutionnel de l'initiateur au sein du club (5 heures)

L'initiateur doit connaître le milieu associatif dans lequel il va évoluer et être capable de donner des informations sur certains aspects institutionnels et réglementaires. Cette partie sera essentiellement réalisée en auto-formation, (envoi de documents en amont, évaluations en contrôle continu, débats et explications).

- Le rôle et les responsabilités de l'initiateur: civile, pénale et morale
- Les responsabilités de la structure où il exerce, les assurances et la licence
- La législation des armes : la délivrance, le stockage et le transport des armes réglementés.
- L'organisation générale de la Ligue Régionale de Tir
- Le règlement sportif ISSF (procédures et comportement du tireur au pas de tir)
- Les disciplines gérées par la Fédération Française de Tir

VALIDATION DE LA FORMATION

La validation de la formation sera effective suite à l'obtention de la moyenne au total des diverses épreuves du diplôme d'initiateur et suite à la validation du stage en situation auprès d'un club et à la rédaction du rapport d'activité.

A - Epreuve écrite – Questionnaire à choix multiple (QCM) portant sur le rôle institutionnel de l'initiateur - durée 1H (UC1 et UC4 sur 40 points)

Organisée le dernier jour de la formation cette épreuve permet de vérifier les connaissances des candidats autour des grands thèmes traités pendant la formation (Armes-Réglementation,

Disciplines gérées par la FFTir, Licence-Assurance et Rôle et Responsabilités de l'initiateur).

B - Epreuves pédagogiques et épreuves techniques portant sur la maîtrise de l'activité (UC2 sur 60 points) et de l'enseignement du tir (UC3 sur 60 points)

Ces deux évaluations sont réalisées tout au long de la formation sous forme de contrôle continu. Dans chaque unité de compétence, les formateurs évaluent les savoirs, les savoirs faire et les savoirs être des candidats à l'aide d'une fiche individuelle d'évaluation.

Il est possible de ne retenir que la meilleure note ou de prendre en compte la moyenne,

L'objectif n'étant pas de sanctionner les candidats, mais de les former avant tout et de profiter des périodes d'évaluations pour réajuster leurs compétences et pour apprécier leur motivation et leur capacité à enseigner.

C – Epreuve pratique (**obligatoire**) (barème sur 20 points en annexe, **note non éliminatoire**)

L'épreuve pratique consiste à prendre en compte le score d'un match réalisé dans une épreuve officielle (*match SEC ou compétition officielle organisée par le département ou la ligue*) de la saison sportive en cours.

D – Stage en situation auprès d'un club

Le stage en situation auprès du club doit être attesté par l'avis motivé et la signature du Président de l'association sur le livret de formation fédérale du candidat. Le candidat doit envoyer au R.F.L. son rapport d'activité pour contrôle et validation à la suite d'un entretien.

Le stage en situation est une partie importante de la formation en alternance et pourra ne pas être validé s'il apparaît au R.F.L. qu'il n'a pas été réellement conduit.

CONDITIONS D'OBTENTION DU B.F. Initiateur

L'obtention du brevet fédéral d'initiateur de club sera prononcée par le Président de Ligue et le Responsable Formation Ligue si les conditions suivantes sont remplies :

- Moyenne générale = à 10 nota : **Notes éliminatoires si moyenne des notes <5 dans chaque épreuve suivante : Pédagogique, Technique et Réglementation**
- Validation par le R.F.L. du rapport d'activité du stage en situation dans un club.

Les notes des candidats seront alors reportées sur la fiche générale de notation (**Document labellisé 2007**), puis transmises par le **Responsable Formation Ligue** au secrétariat formation de la F.F.Tir accompagnées du rapport de formation contresigné par le Président de Ligue. Le livret de formation fédérale des candidats sera signé par le **Responsable Formation Ligue** et le Président de Ligue. Les candidats seront officiellement enregistrés sur le registre fédéral des formateurs. Les diplômes, les cartes d'initiateurs et les badges labellisés pour l'Olympiade 2004-2008 seront établis par le secrétariat formation de la F. F. Tir **puis envoyés directement aux candidats.**

Une liste récapitulative sera envoyée aux Ligues Régionales de Tir à l'attention du R.F.L.

Le candidat mineur peut obtenir le brevet fédéral d'initiateur de club, mais ne pourra travailler en autonomie qu'à partir de sa majorité. En attendant 18 ans, il devra exercer, seulement dans le cadre de l'école de tir, sous la responsabilité d'un adulte breveté F.F.TIR.

CERTIFICATS DE SPECIALITES

Les Ligues Régionales de Tir ont toute latitude pour organiser des sessions de spécialisations sur **un week-end**, permettant aux détenteurs des diplômes d'initiateurs d'augmenter leurs compétences dans les spécialités suivantes : *Liste non exhaustive*

- | | |
|--|---------------------------|
| - Pistolet ou carabine 10m/25m/50m | -Disciplines Ecole de Tir |
| - Carabine 300m | -Cible mobile |
| - Tir au plateau (Fosse, Skeet, Double Trap) | -Tir aux armes anciennes |
| - Tir à la silhouette métallique | -Tir sur appui |
| - Arbalète match 10m/30m ou Field | -Tir sportif de loisir |

Le contenu de ces spécialisations doit être essentiellement technique et doit privilégier la sécurité spécifique pour la pratique de ces disciplines. La validation de ces formations complémentaires doit-être portée sur le livret de formation fédérale du candidat et une liste sera envoyée au secrétariat formation de la F.F.Tir pour l'obtention d'un certificat spécifique.

FORMATION PERMANENTE

Dorénavant, la formation permanente des Initiateurs relève de la responsabilité du Conseiller Technique Inter-Régional. Des sessions de Formation Permanente ou de Spécialisation seront organisées et conduites chaque saison par l'Equipe Technique Inter-Régionale (E.T.I.R.) sous la responsabilité du Conseiller Technique Inter-Régional (C.T.I.R.), selon les modalités décidées en commun, avec les différentes ligues, lors de la réunion Inter-Régionale de début de saison.

En 2006, ces formations devront être axées sur l'information et la labellisation à l'utilisation du dispositif Cibles Couleurs Jeunes, niveaux Orange et Vert .

Un écusson identifiant ce label obtenu pour l'Olympiade 2008-2012 sera remis aux Initiateurs présents. Il devra être commandé suffisamment à l'avance auprès du secrétariat formation F.F.Tir.

La liste des Initiateurs ayant suivi une action de formation permanente sera communiquée à la Ligue Régionale de Tir, pour mise à jour du registre formateur.

Rappel : la validité d'un brevet fédéral est définitive, une fois celui-ci obtenu.

Cependant pour être considéré comme actif et de ce fait, inscrit au niveau du listing fédéral, l'initiateur doit encadrer au sein de son club et participer à une opération de labellisation au moins une fois par Olympiade.

Equivalences :

Des équivalences peuvent être décernées par le Directeur Technique National, suite à la participation à un stage de Formation Permanente organisé après le 1 janvier 1997, pour les personnes pouvant présenter une carte d'initiateur de club FFTir délivrée entre le 1^{er} janvier 1991 et le 31 décembre 1996.

Dispositif V.A.E (Validation des acquis de l'Expérience) :

Des dossiers de validation d'acquis de l'expérience pour l'obtention du Brevet Fédéral d'Initiateur pourront être déposés, à l'attention du Directeur Technique National, par les Présidents de Ligues, dans la limite de 2 dossiers par Ligue sous les conditions suivantes :

⇒ Les candidats ont plus de 45 ans et initient réellement depuis plus de 5 ans

⇒ Leur dossier est validé en recevabilité par le R.F.L et le C.T.I.R. de leur Ligue

Le dossier de 10 pages maximum doit présenter les chapitres suivants :

- Curriculum du candidat
- Une lettre expliquant les motivations de sa demande
- Le cadre d'exercice de son activité bénévole (clubs, structure associative, entreprise)
- Le descriptif de son investissement dans l'initiation au tir et en tant que tireur
- Le descriptif des compétences d'initiateur acquises par son activité bénévole

LE DOSSIER D'INSCRIPTION SE TROUVE AUSSI SUR LE SITE DE LA LIGUE A RENVOYER AVANT LE :

19 Novembre 2011